



GUIDE DE RENTRÉE SCOLAIRE 2023 - 2024



Le mot du Maire



Chers parents d'élèves, Chers enfants,

La rentrée des classes marque de son empreinte la fin des douceurs de l'été et annonce la rigueur des trimestres à venir, elle nous indique surtout que le temps passe vite.

Ainsi, à peine nos chères têtes blondes ont-elles franchi, pour la première fois, la porte de la grande école, que déjà, elles lui tournent les talons pour aller vers le collège. Et pourtant, entre ces deux moments, huit années seront passées... Huit années où des enseignants (es) se seront voués (es) entièrement à cette noble mission qui consiste à enseigner à ces enfants la connaissance d'eux-mêmes et du monde qui les entoure et à les élever vers toujours plus d'autonomie. Cet engagement au service de l'avenir doit nous rappeler à tous combien le travail des professeurs des écoles est estimable.

Gardons bien à l'esprit, que le travail des enseignants (es) garantit et perpétue l'œuvre de civilisation par la transmission des valeurs de notre société.

Il assure, également, à chaque enfant, un égal accès au savoir et à la connaissance, promouvant ainsi l'égalité des chances.

A cet instant et en ce lieu, rappelons-nous que l'école de la République est l'école de tous et pour tous. Elle incarne nos aspirations de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Ce jour de rentrée des classes, c'est surtout celui des enfants, où chacun hésite et tangué entre appréhension et plaisir de retrouver les copains et les copines.

C'est aussi, le jour où ils retrouvent les employées communales qui exercent le métier d'assistante scolaire tant dans les classes que dans notre cantine et notre garderie.

Je vous demande de bien vouloir leur réserver le plus grand respect pour le temps consacré et apporté à vos enfants.

Je vous le dis, cette école c'est la vôtre ; ici vous devez vous montrer curieux et investir auprès de notre APE qui déploient beaucoup d'énergie pour notre établissement scolaire. Profitez de cette nouvelle année scolaire qui s'ouvre à vous.

L'école c'est aussi le lieu où l'on apprend à vivre avec les autres, c'est-à-dire où l'on apprend à respecter les autres. Puisse-t-elle s'accompagner de réussites et de nombreuses découvertes ! Excellente année scolaire 2023/2024.

Je suis un Maire qui souhaite apporter tout son soutien à l'école. Nous avons pendant vos vacances embelli la garderie, fait des travaux de mise en conformité pour la sécurité de vos enfants. Nos agents techniques ont nettoyé la palissade de la cour afin de permettre à un artiste, assisté de vos enfants et des enseignantes, de peindre une fresque dès cet automne. Cette réalisation a été retardée suite aux contraintes que nous avons subies au Printemps (demande du Préfet de Région), qui étaient de restreindre au maximum l'utilisation de l'eau de peur de revivre l'été 2002.

Quant à l'exigence de mettre en place un agent scolaire dans la classe de CP/GS, j'ai accédé à cette demande afin de permettre à vos enfants de recevoir tous les bons rudiments de l'apprentissage des lettres et des chiffres.

Voilà ! C'est donc une nouvelle année scolaire qui s'ouvre à nous, il est temps maintenant que le travail reprenne ses droits et que le temps des apprentissages studieux recommence.

Je vous souhaite une belle et bonne rentrée scolaire à vous toutes et tous.

Evelyne SIMON-GLORY
Maire de PLESDER

SOMMAIRE

- 1 - Le RPI
- 2 - L'Équipe Pédagogique
- 3 - Le Personnel Communal
- 4 - Le service périscolaire
- 5 - Inscription périscolaire
- 6 - Règlement Garderie et Cantine
- 7 - La cantine scolaire
- 8 - L'aide aux devoirs
- 9 - L'APE
- 10 - Le tri des papiers



LE RPI

LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) de PLESDER/LES CHAMPS GÉRAUX

Qu'est ce que c'est un R.P.I ?

En 1997, sous l'impulsion des Mairies de Plesder et des Champs Géraux, un Regroupement Pédagogique Intercommunal a été créé.

Un RPI consiste à associer plusieurs écoles à faibles effectifs scolaires afin de constituer une école regroupant l'ensemble des niveaux sur deux ou plusieurs sites.

Notre RPI est ainsi réparti sur deux écoles (Plesder et les Champs-Géraux) disposant chacune de 3 classes. Les niveaux sont assurés par l'une ou l'autre des écoles, selon les effectifs annuels et une navette scolaire transporte les enfants dans l'école où ils sont scolarisés.

ECOLE DE PLESDER

Horaires	Journée type à Plesder
7h30 à 8h30	Lundi - mardi - jeudi - vendredi Garderie
8h30 à 8h40	Accueil par les enseignants
8h40 à 12h	Temps d'enseignement
12h à 13h20	Pause méridienne
13h20 à 13h30	Accueil par les enseignants
13h30 à 16h10	Temps d'enseignement
16h10 à 19h	Garderie - 16h10 à 16h30 : récréation - 16h30 à 16h45 : goûter - 16h45 à 17h45 : aide aux devoirs uniquement les lundis et jeudis

Navette scolaire :

Le transport entre les deux écoles est assuré par un car scolaire. Les enfants sont accompagnés et encadrés par le personnel municipal des deux écoles.

En 2022, les navettes scolaires pourront emprunter le giratoire mis en place à cet effet.

NB : Il est tout à fait possible pour les enfants **âgés de moins de 3 ans** de prendre cette navette.



La Navette part à **8h20**.
Il est demandé aux parents d'amener les enfants pour **8h15** afin que le car ne prenne aucun retard!

Accueil des enfants à l'école :

L'accueil se fait par les enseignantes à partir de **8h30** le matin et **13h20** l'après-midi

Pour des raisons de sécurité et de responsabilités, aucun enfant ne doit entrer dans l'enceinte de l'école avant que les enseignantes ne soient présentes dans la cour.



Les parents qui habitent Plesder et qui ont un enfant scolarisé à Plesder et un autre aux Champs-Géraux, peuvent amener leurs enfants en même temps pour **8h15** :

- ⇒ les enfants allant aux Champs-Géraux prennent la navette
- ⇒ Les enfants restant à Plesder sont accueillis **gratuitement** en garderie

Horaires de la navette :

- **8h20** : départ de Plesder pour aller aux Champs-Géraux
- **8h30** : arrivée aux Champs-Géraux pour le début de la classe
- **16h** : départ des Champs-Géraux pour revenir à Plesder
- **16h10** : arrivée des enfants à Plesder

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Effectifs 2023-2024

PLESDER	CHAMPS-GERAUX
Mme MOSES-directrice TPS-PS- (6+17) 23 élèves	Mme LELIEVRE MS 19 élèves
Mme DESERT GS-CP (12+9) 21 élèves	Mme CONNAN CE2-CM1 (8+13) 21 élèves
Mme GUEGAN CE1-CE2 (16+5) 21 élèves	Mme ZIEGLER - directrice CM2 20 élèves
65 élèves	60 élèves
125 élèves	

La rentrée 2023/2024 verra l'arrivée de notre nouvelle Directrice Jessica MOSES en remplacement de Camille HEMMER. Nous leur souhaitons une bonne rentrée ainsi qu'une bonne intégration dans leurs écoles respectives.



Jessica MOSES
Maternelle
Directrice de l'école
La Petite Courcière



Magalie DESERT
GS-CP



Juliette GUEGAN
CE1-CE2



Suivez toute l'actualité de l'école !

Informations et renseignements utiles
Agenda avec les événements importants

Suivi de la vie des classes et des projets en cours sur
<https://ecole-lapetitecourciere-plesder.ac-rennes.fr/>

Important

Les livres scolaires confiés aux enfants devront être rendus en parfait état.
Dans le cas contraire, ils seront facturés aux familles.

Vacances scolaires

Vacances de la Toussaint
Du 21 octobre au 5 novembre 2023

Vacances de Noël
Du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024

Vacances d'hiver
Du 24 février au 10 mars 2024

Vacances de Printemps
Du 20 avril au 5 mai 2024

Pont de l'Ascension
Du 8 au 12 mai 2024

Fin des cours
Vendredi 5 juillet 2024

LE PERSONNEL COMMUNAL

**Virginie
JAN**
Agent scolaire
et périscolaire



Les agents de l'école veillent au bien-être des enfants et accompagnent les plus petits tout au long de la journée


- * Accueil des enfants
- * Encadrement de la garderie
- * Aide la préparation et à l'animation d'activités pédagogiques en classe
- * Service des repas le midi
- * Surveillance des récréations
- * Entretien des locaux

**Jennifer
LEFORT**
Agent scolaire
et périscolaire



**Marie-Anne
SEIGNOUX**
Agent de
Restauration et
périscolaire



 **Les Numéros Utiles**
Mairie : 02.99.69.44.76
Ecole : 02.99.69.45.01
Garderie : 06.25.66.68.16
Education Nationale : 02.23.21.77.77
Services Sociaux : 02.90.02.77.00

LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Lundi - mardi - jeudi - vendredi

Garderie :

Accueil à partir de 7h30 le matin

Accueil jusqu'à 19h00 le soir

Nous vous demandons de bien vouloir respecter scrupuleusement ces horaires

La garderie est encadrée par Virginie, Jennifer et Marie-Anne (agents périscolaire communaux)

Cantine:

Restauration scolaire sur place de 12h à 13h20.

Encadrement et service assurés par les 3 agents municipaux.



Aide aux devoirs : (Service GRATUIT)

ACCUEIL DE LOISIRS :

Aucun accueil n'est prévu sur la commune de Plesder.

Pour répondre aux besoins des parents, la commune a mis en place un partenariat avec les communes de Pleugueneuc et de Mesnil-Roc'h (Saint Pierre de Plesguen), pour un accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires.

Ainsi, les parents pourront bénéficier des mêmes tarifs que les habitants de Pleugueneuc et de Mesnil-Roc'h, établis sur la base du quotient familial, et la commune de Plesder prend en charge la différence entre le prix payé par les parents et le coût réel du service.

Pleugueneuc :

Inscriptions dans la limite des places disponibles, sachant que la priorité est donnée aux enfants de Pleugueneuc.

Accueil de 7h15 à 19h.

Contact :

Tel: 06.22.98.77.66

Mail : accueildelosirs.pleugueneuc@ufcv.fr

<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-pleugueneuc/>

Mesnil-Roc'h (Saint-Pierre) :

Accueil de 7h30 à 19h.

Contact :

Tél : 02.99.73.91.89 ou

07.57.49.18.55

Mail : vanessa.rochard@ufcv.fr ou

manon.gilcart@ufcv.fr

<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-plesguen/>



INSCRIPTION CANTINE GARDERIE



CONTACT :

06.25.66.68.16



Pour toute inscription, merci de compléter :

- Fiche de renseignements commune avec l'école ; les données renseignées sont reprises pour la garderie et la facturation
- Autorisation parentale de droits à l'image
- PAI (Plan d'Accueil Individualisé) en cas d'allergies ou autres pathologies médicales
- Tableau mensuel des jours et horaires de présence de vos enfants à remettre à Virginie ou Jennifer chaque mois

En cas d'absence de votre enfant

ou de retard pour venir le rechercher

Prévenir impérativement Virginie, Jennifer ou Marie-Anne au 06 25 66 68 16

FACTURATION :

Toute 1/2 heure de garderie entamée ou tout repas commencé sera facturé.

La facturation est établie tous les mois sur la base des présences de l'enfant le mois précédent. Une facture est adressée à votre domicile chaque mois et précise les modalités de paiement.

Le règlement s'effectue auprès de la Trésorerie principale :

- Par **prélèvement automatique** : formulaire joint au présent livret, disponible en Mairie et sur le site internet de la commune de Plesder.
- Par **virement bancaire**
- Par **paiement en ligne** sur le site internet www.tipi.budget.gouv.fr
- Par **chèque** ; les autres moyens de paiement étant à privilégier

Tout changement d'adresse,

de coordonnées téléphoniques ou de

situation de famille doit être signalé

en Mairie au plus vite : 02 99 69 44 76

TARIFS

À compter du
1er septembre 2023

Garderie :

- 1€ la 1/2 heure avec goûter
- 0,50€ la 1/2 heure
- 1,60€ la 1/2 heure avec goûter pour les enfants non inscrits
- 10€ par 1/2 heure en cas de retard abusif après 19h

Cantine :

- 3€ le repas (4,50€ prix facturé par Convivio à la commune)



Pour toute inscription, l'enfant s'engage à respecter le règlement figurant en page suivante

RÈGLEMENT

L'inscription à la garderie et/ou à la cantine vaut acceptation et respect du présent règlement

A LA GARDERIE

JE DOIS

- Me rendre directement à la garderie quand je sors de la navette pour ma sécurité
- Me rendre à la garderie sans courir, dans l'ordre et dans le calme, sans bousculer mes camarades
- Attendre devant la garderie que quelqu'un de ma famille ou l'adulte désigné par ma famille vienne me chercher
- La personne qui vient me chercher doit signaler mon départ au personnel communal
- Pendant la distribution du goûter, je dois rester assis à table et être calme
- Attendre et demander l'autorisation pour aller jouer dans la cour
- Ranger le matériel que j'ai sorti avant de partir
- Ecouter les consignes et respecter le personnel communal

JE NE DOIS PAS

- Chahuter avec mes camarades
- Insulter mes camarades
- Sortir de la cour tout seul sans mes parents
- Avoir un comportement dangereux envers mes camarades



RAPPEL

Dans le cadre du plan attentats anti-intrusion et plan Vigipirate renforcé, Le portail d'entrée de l'école sera fermé :

- Le matin à 8h45
- Le midi à 13h35
- Le soir à 16h15



A LA CANTINE

JE DOIS

- Me rendre à la cantine sans courir, dans l'ordre et dans le calme
- Aller aux toilettes, et me laver les mains avant de passer à table
- Bien me tenir à table et être poli,
- Me taire quand on réclame le silence,
- Participer au rangement lorsqu'on me le demande,
- Sortir de table, après autorisation, en silence et sans courir,
- Goûter un peu de tous les aliments.

JE NE DOIS PAS

- Jouer avec la nourriture ni avec les couverts (pour ne pas me blesser ni blesser mon voisin),
- Crier et chahuter
- Me lever sans raison.

couverts (pour ne

EXCLUSION

En cas de non respect de ces règles, J'encours deux avertissements du Maire, écrits et notifiés à mes parents. Si je récidive, je risque :

- une exclusion de 4 jours
- ensuite l'exclusion sera définitive

Mes parents seront immédiatement prévenus et convoqués par Mme le Maire.



LA CANTINE SCOLAIRE

Convivio

Par délibération du 10 Juillet 2020, le contrat avec la société CONVIVIO a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

CONVIVIO se charge de la commande des produits et fabrication des repas dans notre cantine scolaire en mettant à disposition un cuisinier chef gérant sur place. Des diététiciennes l'accompagnent pour élaborer avec lui des menus équilibrés et gourmands.



Rendez-vous sur le site,
créez un compte et
saisissez le code
établissement A0001
dans votre profil

CLIC&MIAM!

Consultez vos menus en ligne grâce à Clic&Miam !

Clic&Miam, service en ligne développé par Convivio, vous permet de consulter vos menus en temps réel. Pratique, simple et intuitif, vos menus sont disponibles à tout moment sur le site clicetmiam.fr. Le portail vous donne également la possibilité de télécharger (pdf) vos menus.

*La fourniture de produits par des producteurs locaux est privilégiée.
Les menus seront composés à 50% de denrées alimentaires de qualité durable*

- ⇒ label rouge
- ⇒ appellation d'origine
- ⇒ indication géographique,
- ⇒ produits à haute valeur environne-
mentale
- ⇒ mentions « produits de la ferme »

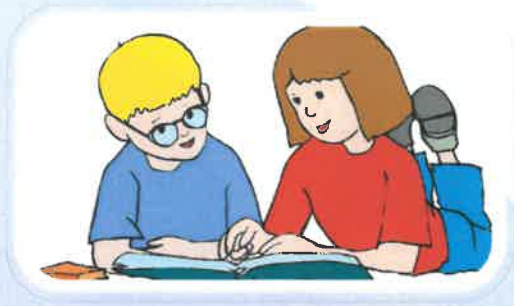
*Dont 20% seront issues de l'agriculture biolo-
gique.*



Kévin SAULNIER
Cuisinier chez
Convivio



L'ÉTUDE, SURVEILLÉE



Pendant la garderie, un service **facultatif et gratuit** d'étude surveillée est mis en place par la commune.

L'étude surveillée se déroule dans la salle de restauration, et est encadrée par un agent du périscolaire. Il s'agit d'un temps calme et surveillé offert aux enfants pour travailler en autonomie et faire leurs devoirs.

Il ne s'agit pas d'une étude dirigée, ni de cours individuels ou d'actions de soutien scolaire. Les enfants peuvent solliciter l'encadrant pour des conseils. Toutefois, eu égard à la nature des devoirs et au nombre d'enfants, la personne qui en assume la charge n'est pas tenue à des obligations de résultat.



IMPORTANT

Par conséquent, il est demandé aux parents de bien vouloir s'assurer de la bonne exécution du travail de leur enfant.

Vous devez inscrire votre (vos) enfant(s) en utilisant la fiche d'inscription remise par un des agents du périscolaire. Il vous est demandé d'être précis dans les besoins liés au périscolaire : garderie (G) ou garderie + aide aux devoirs (GAD).

Ces informations sont importantes pour notre organisation (prévoir suffisamment de gouters...).

HORAIRES

Les lundis et jeudis
De 16h45 à 17h45

Sur inscription auprès
du service périscolaire
uniquement



Chers parents,

L'A.P.E. c'est quoi ?

L'A.P.E. est une association composée de parents d'élèves bénévoles et volontaires qui ont leur(s) enfant(s) scolarisé(s) dans l'une ou l'autre de nos écoles de Plesder et/ou des Champs-Géraux.

Cette association a pour but d'aider nos enfants de la campagne à avoir accès à la culture et au sport aussi facilement qu'un enfant citadin. C'est pourquoi chaque année, nous donnons une enveloppe à chaque enseignant(e) qui, en fonction de son programme, choisit les activités adaptées à sa classe.

Pour qui ?

Pour les enfants des deux écoles !

Durant l'année scolaire 2022-2023, ils sont allés à l'écomusée vivant de la ferme d'Antan, à la ferme pédagogique de Kemo, à la ferme de la Chesnaye de Plesder, aux jardins sensoriels de Brocéliande, au jardin de Cocagne du pays de Dinan, au Musée de Rennes et au Théâtre des Jacobins.

À Plesder, ils ont pu bénéficier aussi d'un stage de fabrication du pain à l'école avec un intervenant extérieur, pendant qu'aux Champs-Géraux, ils profitaient d'un stage de danse bretonne et de gouren.

Et également, comme chaque année, les plus grands ont appris à faire de la voile pendant une semaine au Centre nautique de Bétineuc.

Enfin, notre association a offert un très beau spectacle de magie et un goûter de Noël aux deux écoles.

L'APE a financé toutes ces activités pour un montant total de 8 619,28 €.

C'est une somme très importante qui est issue du résultat des nombreux défis qui ont été relevés tout au long de l'année par toute l'équipe des parents bénévoles de l'association. Ils peuvent être fiers de leur dévouement. Un très grand bravo à eux !

Leur rôle est crucial car ils contribuent à l'amélioration de la qualité de l'éducation et au bien-être de nos enfants, ils créent du lien dans nos villages, et leur engagement permet de transmettre à tous les valeurs d'empathie, de solidarité, d'entraide et de cohésion sociale.

Comment ?

Nos 3 grandes manifestations que sont le repas dansant du Moules-Frites aux Champs-Géraux, le vide-grenier annuel de Plesder en avril, et la Fêtes de nos deux écoles en juin, additionnées de nos opérations de vente de calendriers personnalisés et de chocolats de Pâques ont été une nouvelle fois encore des paris réussis qui permettront de financer les sorties et activités de l'année scolaire qui arrivent.

Encore un grand MERCI à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à notre réussite.

Vous aussi, si vous êtes parents et que votre enfant est scolarisé dans l'une ou l'autre de nos deux écoles, devenez bénévole ! Pour cela, n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux et à venir assister à l'Assemblée Générale du vendredi 15 septembre 2023 à 20:30 à la Salle des Jeunes et de la culture à Plesder.

Enfin, pour moi, après un engagement total de plus de 22 ans de bénévolat au sein de l'APE, étant donné que je ne vais plus avoir d'enfant scolarisé dans l'une de nos deux écoles, l'heure du départ de cette magnifique aventure a sonné. Les belles rencontres resteront.

Je vous confie donc aux bons soins d'une équipe efficace et dynamique, toujours prête à partager de nouvelles idées et à s'engager dans de nouvelles opportunités.

Bonne rentrée et bonne continuation à tous.

Nathalie Leroux
Présidente de l'Association
des Parents d'élèves de
Plesder et des Champs-Géraux



Plus d'informations sur le document ci-joint
Suivez-nous aussi sur notre facebook :
APE PLESDER/LES CHAMPS-GÉRAUX

LE TRI DES PAPIERS

Une collecte de papiers, initiée par le SMICTOM, en partenariat avec la Mairie et l'APE est mise en place sur la commune au profit de l'école.

Cette action vise à sensibiliser les enfants de l'école au tri et au recyclage des papiers. Cette collecte donne lieu à un versement du SMICTOM à hauteur de 40€ par tonne de papiers collectée et 70€ par tonne de journaux collectée.

Les bénéfices sont versés à l'APE et visent à financer les projets pédagogiques de l'école de Plesder tels que sorties

⇒ Une collecte permanente de papiers

Nous vous invitons à déposer tous vos papiers et journaux dans les containers prévus à cet effet et installés près du terrain des sports.



LES PAPIERS : à déposer dans la colonne

Papiers
Enveloppes

Courriers
Lettres

Annuaire
Catalogues
Magazines

Livres
Cahiers
Bloc-notes

Publicités
Prospectus

⇒ Une collecte permanente de journaux

Grâce à vous, les sommes suivantes ont été reversées à l'école :

- ⇒ 409 € pour la période de novembre 2017 à février 2019
- ⇒ 211 € pour la période du 1er mars au 31 août 2019
- ⇒ 256 € du 1er septembre 2019 au 29 février 2020
- ⇒ 175€ du 1er mars au 31 août 2020
- ⇒ 264,87€ pour la période de septembre 2020 à février 2021
- ⇒ 127,04€ pour la période du 1er mars au 31 août 2021



On
compte
sur vous !

Soit un **total de 1442,91 €**
depuis l'installation des containers.